

Union
POMPIERS 13

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BALL TRAP

DÉPARTEMENTAL
SÉNAS

SAMEDI 26 AVRIL 2025
CLUB DU ROCHER À ORGON

À PARTIR DE 7H

Stéphane PETRE • 06.10.74.21.12 (Coordinateur)

Robin TOURNOUX • 06.98.30.47.71 (Président de l'Amicale)

Michel BELTRAMO • 06.09.97.87.37 (B.T.C. Orgon)



BALL-TRAP DEPARTEMENTAL au BTC du ROCHER à ORGON ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SÉNAS.

ADRESSE :

Ball Trap du Club du Rocher, 13660 Orgon (Site de la carrière OMYA)



COORDONNÉES GPS : 43.778368,5°020064

CONTACTS :

Monsieur PETRE Stéphane – 06.10.74.21.12 (Coordinateur)

Monsieur TOURNOUX Robin – 06.98.30.47.71 (Président de l'Amicale)

Monsieur BELTRAMO Michel – 06.09.97.87.37 (Président BTC Orgon)

Monsieur BERTHIER Jérémy – 06.45.60.28.20 (Trésorier de l'Amicale)

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription au concours sont de **60 euros** par tireur.

Ces frais d'inscription comprennent :

- 25 plateaux
- 50 cartouches fournies uniquement par le club
- Cartouches pour les barrages
- Le petit déjeuner d'accueil
- Repas du midi (Entrée /plats/ fromage et dessert) et sandwich
- Verre de l'amitié le soir
- Cadeau de Bienvenu



Les organisateurs proposent une restauration sur place tenue par l'amicale des pompiers de Sénas et une buvette (sans alcool) ouverte toute la journée avec paiement pour tous les participants tenue par le club de tir.

Les inscriptions se feront sur la boîte mail : **amicale.sp.senas@gmail.com**

Seuls les participants ayant réglé les frais d'inscriptions seront pris en compte.

Les paiements seront effectués par chèques ou virement bancaire en mentionnant le nom du C.S.



Titulaire du compte /Account holder
AMICALE SAPEURS POMPIERS

**RUE DU MOULIN
13560 SENAS**

Relevé d'Identité Bancaire/ Bank Detail Statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up direct debit, standing orders, transfers and payment. Please use this bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

FR76 1460 7002 1700 1730 0470 225 CCBPFRPPMAR

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé	Domiciliation/ Paying Banque
14607	00217	00173004702	25	Banque Populaire Méditerranée 7 place auguste jaubert 13560 SENAS



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le Ball-Trap départemental est organisé sous l'égide de l'Union départementale POMPIERS 13 et en collaboration avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Sénas et du BTC du Rocher.

ARTICLE 2 :

Le ball-trap est ouvert à tous les pompiers, jeunes sapeurs-pompiers, retraités et AATS Des Bouches-du-Rhône, ayant cotisés à l'Union départementale POMPIERS 13.

ARTICLE 3 :

La sécurité sur les stands :

- En dehors du tir, les armes doivent être déposées au râtelier ou dans un endroit prévu à cet effet.
- Toutes les armes de tir, même non chargées doivent être maniées avec précaution ; aucune arme ne peut être manipulée sans l'autorisation de son propriétaire.
- Lors des déplacements, les fusils doivent être portés cassés.
- **Les fusils semi-automatiques ne sont pas autorisés.**
- Seuls les fusils à bascule sont autorisés.
- Sont interdits sur le pas de tir les chaussures non fermées, les shorts et les débardeurs

ARTICLE 4 :

La sécurité sur le pas de tir :

- Le tireur ne peut prendre place à son poste que lorsque le tireur précédent l'a quitté, peut charger son fusil que sur le poste de tir, l'arme dirigée dans le sens De la zone de tir.
- La manœuvre de fermeture de l'arme doit se faire en remontant la crosse, les canons dirigés vers la zone de tir.
- En dehors de l'instant de tir, l'index doit être allongé sur le pontet et ne doit jamais se trouver sur la queue de détente.
- Le tireur ne peut « flamber » son arme que sur autorisation du responsable de tir et ne peut la viser qu'en direction du stand de tir.
- Le tireur ne peut fermer ou armer son fusil que lorsque le concurrent précédent A tiré.
- **Le port de lunettes de tir, casque et gilet sont obligatoire.**
- Au moment du tir, il adopte la position debout, les deux pieds à l'intérieur de la Limite du poste de tir et tient son fusil à deux mains avant d'épauler en direction du tir.
- Le tireur ne peut tirer qu'à son tour et seulement sur le plateau qu'il a personnellement commandé. Il ne peut donc pas viser ou tirer sur les plateaux des autres tireurs et gêner ces derniers.
- Le tireur ne doit pas viser ou tirer à dessein sur des animaux vivants.
- Un concurrent ne doit pas se retourner ou se déplacer sur le poste de tir sans avoir préalablement ouvert et assurer son fusil



- Dans le cas d'une interruption de tir pour une raison quelconque, le tireur doit aussitôt ouvrir son arme et en retirer les cartouches.
 - Le fusil ne doit être rechargé et refermé qu'à la reprise du tir signalé par l'organisateur.
 - En cas de mauvais fonctionnement de l'arme ou d'une munition, le tireur doit rester à son poste et lever son fusil dans la direction du tir sans l'ouvrir ni toucher au cran de sûreté, afin de permettre au responsable du tir d'exercer son contrôle.
- Lors du passage du poste 5 au poste 1 toutes les bascules des armes seront ouvertes et démunies de toutes munitions.

ARTICLE 5 :

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier ou d'exclure tout participant n'ayant pas un comportement approprié avec la pratique de cette discipline.

ARTICLE 6 :

Le nombre maximum de tireur est fixé à 100 participants.

Seuls les 100 premiers inscrits et dont le paiement a été effectué seront pris en compte.

ARTICLE 7 :

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'informations frauduleuses fournies par le ou les participants.

La vente et la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site durant toute la compétition.

ARTICLE 8 :

En cas de non-présentation des tireurs le jour du concours les frais d'engagement au concours ne seront pas remboursés.



L'ÉPREUVE

- Le concours s'effectuera sur une série de 25 plateaux sur une seule et unique fosse **DTL**.
- Le score du concours se comptabilisera par point (exemple 25 plateaux cassés au premier coup = 75 points / un plateau doublé = 2 points / un plateau manqué = 0 point) .
- Les ex-aequo en individuel et en équipe C.S. s'affronteront en mort subite à une cartouche.
- Le marquage des planches concours sera effectué par des juges aux planches de marquage.
- Un arbitre « sécurité pas de tir » contrôlera l'application du règlement concours et des règles de sécurité.
- Le classement sera :
 - Individuel
 - Par équipe C.S. (les 3 meilleurs scores)
- Sur place, une deuxième fosse **DTL** sera dédiée au :
 - Planche primée (10 plateaux) 10€ récompense sur le même principe du concours pour le 1er et 2^{ème} meilleur score avec barrage en mort subite avec une seule cartouche.
 - **Premier** → 1 bouteille de Pastis ou Whisky
 - **Deuxième** → bouteilles de vin

LA RÉCUPÉRATION DES LOTS SE FERA UNIQUEMENT LORSQUE LES TIREURS QUITTERONT LE SITE.

ATTENTION :

LES FUSILS SEMI-AUTOMATIQUES NE SONT PAS AUTORISÉS

**LES SEULES ARMES AUTORISÉES SONT LES FUSILS A
BASCULE SANS BRETELLE ET DE CALIBRE 12.**



HORAIRES

07h30 : Accueil des participants

Petit déjeuner de bienvenue

08h15 : Début des épreuves

12h00 : Repas

13h00 : Reprise du concours

17h00 : Barrage

18h00 : Remise des prix et verre de l'amitié.

Les horaires pourront être ajustées en fonction du nombre de tireurs.

Aucune inscription au concours officiel ne sera prise en compte le jour de la compétition.



FICHE D'ENGAGEMENT

À RETOURNER AVANT LE 30 MARS 2025

À l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sénas

Mail : amicale.sp.senas@gmail.com

CENTRE DE SECOURS : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

Photo

STATUT : SPV SPP AATS RETRAITE

COTISATION UNION POMPIERS 13 : OUI NON

LICENCE FFBT : OUI NON

Si licencié votre numéro de Licence :

A présenter au Club pour vérification avant le tir

J'atteste avoir bien pris en compte le règlement et l'accepter

Signature candidats

Signature du chef de centre

TO DO LIST du matériel à ne pas oublier :

- Gilets de tir ou de chasse
- Lunette de protection
- Casque de protection
- Fusil de tir à bascule (**aucune location d'arme n'est possible sur le site.**)
- 2 Epingles à nourrices pour le maintien du dossard

Nombre de repas supplémentaire à 15 euros x
Par personne qui comprends (Charcuterie/ Paella/
fromage et désert)

BONNE COMPÉTITION À TOUS !

